Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9470402
Centre d'intérêt : 120

Fédération des comités de parents de la province de Québec.

Faire avancer l'école : mémoire présenté à Madame Lucienne Robillard, Ministre de l'éducation / [Fédération des comités de parents de la province de Québec] ; Québec, le 13 décembre 1993. -- [Beauport] : La Fédération, [1993].
36 f. ; 28 cm.

Descripteur(s) : Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Opinion des parents * Mémoire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Réactions des comités de parents aux propositions et voies d'action soumises par la ministre de l'Education dans son projet de réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Egalement, réflexions et commentaires sur les questions soulevées autour des différents objets de la consultation. Quinze recommandations.

Type de document :

MFN:1967

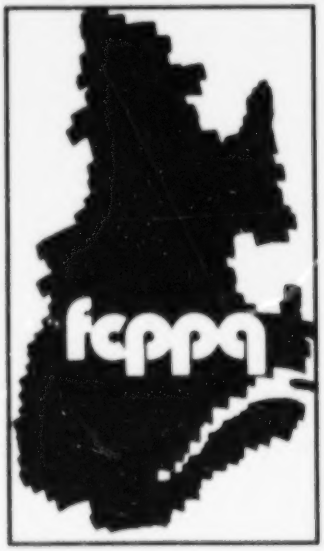

Fédération des comités de parents de la province de québec inc.

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

FAIRE AVANCER L'ÉCOLE

MÉMOIRE

présenté à

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Éducation

Québec, le 13 décembre 1993

94-70402

FAIRE AVANCER L'ÉCOLE

MÉMOIRE

présenté à

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Éducation

Québec, le 13 décembre 1993

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION 3

INTRODUCTION 5

RÉACTIONS AUX PROPOSITIONS ET AUX ACTIONS 7

1re proposition 7
2e proposition 11
3e proposition 14
4e proposition 16
5e proposition 17
6e proposition 19
7e proposition 21
8e proposition 23

RÉACTIONS AUX QUESTIONS 27

1re question 27
2e question 28
3e question 30
4e question 32

RECOMMANDATIONS 34

CONCLUSION 36

PRÉSENTATION

Madame la Ministre,

Il y a quelques semaines, la FCPPQ , comme tous les autres partenaires, prenait connaissance de votre document intitulé ***FAIRE AVANCER L'ÉCOLE*** qui contient des orientations, des propositions et des questions concernant l'enseignement primaire et secondaire québécois.

Malgré le court laps de temps entre la réception de cet important document et ces auditions publiques, nous avons sollicité les avis de nos membres, les comités de parents, qui, il faut le dire, ont dénoncé avec vigueur les délais trop courts de cette opération qui limitaient forcément la participation des parents et surtout qui ne permettaient pas une analyse en profondeur, ce qu'ils auraient souhaité et qu'ils souhaitent toujours.

Malgré cette déception bien compréhensible, plus de la moitié des comités de parents ont fait parvenir à la Fédération des comités de parents de la province de Québec les réflexions et les perceptions de leur milieu respectif sur l'ensemble des orientations, des actions et des questions en plus de faire part de leur inquiétude, de leur malaise même, quant à l'essentielle participation des parents dans la définition et la mise en oeuvre de ce virage éducatif.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et, à ce titre, il est légitime qu'ils soient considérés comme des partenaires à part entière et non «comme un mal nécessaire et inévitable».

Comme Fédération, nous souhaitons que les parents soient partie prenante des divers chantiers qui seront mis sur pied en vue de poursuivre les réflexions, d'actualiser les propositions, les actions qui seront retenues. À titre d'exemple, mentionnons: la définition concrète de la mission de l'école, des profils de sortie, le contenu de la formation générale, l'évaluation et l'imputabilité de l'école, l'accès à la formation professionnelle et le comité des sages. Il

importerait également que la place des parents dans l'équipe-école soit reconnue par tous les partenaires.

Les remarques précédentes, vous l'avez compris, témoignent de l'intérêt des parents qui ont à coeur de ***FAIRE AVANCER L'ÉCOLE***, mais surtout, qui ont à coeur que leurs enfants y reçoivent une éducation de qualité.

Nous vous assurons, Madame la Ministre, de notre plus entière collaboration et nous vous remercions de nous permettre d'exprimer nos réflexions et nos commentaires sur les propositions, les actions et les questions que vous avez soumises à l'ensemble du monde scolaire.

INTRODUCTION

FAIRE AVANCER L'ÉCOLE est un document intéressant qui, d'entrée de jeu, donne la direction: conduire 80 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans à l'obtention d'un diplôme secondaire en 1996-1997.

Avant de s'arrêter, à ce moment-ci, à la réalisation de cet objectif quantitatif (80 p. 100) et qualitatif (une réussite de qualité) ainsi qu'aux énoncés qui supportent cet objectif, la plupart des répondants auraient préféré que soit mieux campée la mission de l'école sans pour autant verser, comme vous le dites, dans un débat aux allures théoriques ou à un débat sur les structures de l'école.

Les réflexions des dernières années sur la formation fondamentale, le cadre de référence produit par le ministère de l'Éducation en février 1993 situaient bien la contribution de l'école à cette formation et laissaient croire qu'au-delà des femmes et des hommes qui font la politique, le Québec pouvait, dans la foulée des grandes réformes de l'éducation (Rapport Parent, Livre Vert suivi de l'École québécoise, révision de la Loi sur l'instruction publique), véritablement se donner une ***VISION ÉDUCATIVE*** qui obtiendrait un consensus social et que l'on ajusterait au fil des ans en tenant compte de l'évolution de la société et de ses besoins.

Il faut reconnaître que certains éléments d'une telle vision sont présents dans ce document d'orientation, mais il serait sûrement opportun de poursuivre la réflexion en précisant clairement:

- la mission de l'école (l'enfant en étant le centre), ses responsabilités propres par rapport à la famille et à la société;
- les profils de sortie (primaire et secondaire);
- les moyens (décentralisation, conventions collectives, programmes, méthodes, évaluation, sanction, etc.).

Ceci étant dit, nous reconnaissons, par ailleurs, la justesse des énoncés, du constat des forces et des faiblesses de l'école ainsi que les problèmes de fond qui se dégagent de ces constats. Nous avons, sommairement il faut le dire, analysé chacune des propositions et des voies d'action soumises et nous avons amorcé une réflexion sur les questions posées.

Les pages suivantes livrent les résultats de cette consultation auprès de nos membres.

RÉACTIONS AUX PROPOSITIONS ET ACTIONS

1re PROPOSITION: RENFORCER L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE, EN METTANT DAVANTAGE L'ACCENT SUR LE FRANÇAIS ÉCRIT ET SUR LES STRUCTURES DE LA LANGUE.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les parents sont entièrement d'accord avec cette proposition à la condition que ce ne soit pas fait au détriment de la langue parlée. Ils ont, en effet, depuis longtemps constaté la pauvreté du français parlé et écrit de leurs enfants.

Le taux d'échec à l'examen écrit du secondaire ainsi qu'aux examens d'admission à l'université témoigne de l'incapacité actuelle d'abord de l'école primaire et ensuite de l'école secondaire à faire acquérir aux enfants les apprentissages des quatre savoir-faire de base: parler, écouter, lire et écrire.

La révision des programmes qui est en cours constitue un élément important du changement de cap qui s'amorce, et ils s'en réjouissent.

Cependant, les parents, tout en reconnaissant l'importance de renforcer l'enseignement du français écrit et les structures de la langue, sont d'avis que, si les élèves s'expriment plus facilement et plus librement, les problèmes de vocabulaire, de structure de la pensée demeurent un point névralgique. Il ne faudrait donc pas faire un simple retour du balancier. Il importerait, d'abord, de s'appuyer sur les habiletés de communication qu'ils ont déjà développées et, surtout, de bien articuler les éléments des contenus de programmes de façon à ce qu'ils puissent faire l'apprentissage des quatre savoir-faire de base.

La question des méthodes d'apprentissage, des approches pédagogiques les inquiète également. De fait, plusieurs milieux ont expérimenté des méthodes, des approches pédagogiques qui ont, nous l'avons constaté, produit des analphabètes. Le fait de laisser toute latitude au milieu scolaire, dans le choix des méthodes et des approches, n'accentuera-t-il pas cette carence?

Un autre point qui pourrait compromettre sérieusement cette proposition est la question budgétaire. En effet, le succès de cette proposition passe par l'acquisition des outils nécessaires à sa mise en oeuvre soit, entre autres, des grammaires, des livres de lecture, des livres de référence, etc., et l'on connaît la pauvreté, la désuétude des bibliothèques scolaires.

Et, finalement, une interrogation majeure: l'apprentissage et la maîtrise d'une langue maternelle comme d'une langue seconde n'oblige-t-il pas à être le plus souvent et le plus longtemps possible en situation? Le professeur de français a certes des responsabilités; il lui appartient de faire acquérir à l'élève les techniques de base, certains automatismes, le goût de la lecture, etc. Mais, si dans les autres disciplines (de l'éducation physique à la géographie en passant par les arts, les sciences et les mathématiques) on n'a pas certaines exigences minimales, ce virage que l'on veut amorcer pour améliorer les compétences linguistiques de nos enfants ne pourra qu'aboutir à l'échec. C'est un constat qui a sûrement de lourdes conséquences.

ACTIONS

Nous comprenons que les actions suggérées ne sont qu'une faible partie des moyens qui devront être mis de l'avant si l'on veut obtenir des résultats concrets.

A.1 Donner, au moment de l'évaluation, plus de poids à la langue écrite et plus de responsabilités aux enseignants et enseignantes.

Commentaires

Les commentaires précédents donnent déjà la position des parents à ce sujet. Quant à la proposition de hausser la note globale de 50 p. 100 à 60 p. 100, la majorité des parents s'interroge quant à la compatibilité de cette action avec l'objectif général de conduire à l'obtention du diplôme d'études secondaires 80 p. 100 des jeunes de moins de 20 ans quand on connaît les résultats des examens de juin dernier dans certaines commissions scolaires.

Et, en général, les parents sont plutôt réticents à l'idée que seule la note de l'école serait prise en considération pour le volet de la lecture. La situation observée en langue maternelle anglaise est éclairante à ce sujet.

A.2 Faire passer une épreuve ministérielle d'écriture à la fin de la 3e année du secondaire.

Commentaires

La majorité des parents est plus ou moins favorable à cette action et pose plusieurs questions, entre autres:

- Pourquoi attendre à la fin du 1er cycle du secondaire? N'est-il pas trop tard pour apporter des correctifs?
- Un échec à cette épreuve ministérielle n'inciterait-il pas l'élève à décrocher?
- A-t-on prévu des correctifs pour les élèves qui échoueront?

A.3 ***Mettre à la disposition des enseignantes et des enseignantes une épreuve diagnostique d'écriture, applicable au début de la 5e année du primaire et de la 4e année du secondaire.***

Commentaires

En général, les parents sont très favorables à cette épreuve diagnostique et suggèrent même de la rendre obligatoire et même plus fréquente.

RECOMMANDATIONS

1. Que le renforcement du français écrit ne mette pas en péril l'apprentissage du français oral (parler, écouter).
2. Que l'amélioration de la langue maternelle tant parlée qu'écrite soit une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants dans l'école et que des gestes concrets soient posés à cet effet.
3. Que des moyens financiers soient consentis au milieu scolaire pour l'achat de volumes de base et de livres de bibliothèque essentiels à la réalisation de l'objectif d'améliorer les compétences linguistiques des élèves.
4. Que, dans l'optique d'une décentralisation qui laisserait à chaque milieu le choix des approches et des méthodes pédagogiques, l'on tienne compte de l'avis critique des parents et que l'on prévoie une supervision exercée par le Ministère.

2e PROPOSITION: RENFORCER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'analyse de départ précisant la situation est différente selon que l'on parle du milieu anglophone ou du milieu francophone. Il faut dire également que le milieu montréalais, tout particulièrement, est aux prises avec des situations complexes où il n'est pas facile de dissocier les problèmes d'ordres politique, pédagogique et administratif.

En général, les parents sont très favorables au renforcement de l'apprentissage de la langue seconde mais interrogent fortement les cheminements distincts correspondant à des niveaux de compétence différents qui seront proposés lors d'une consultation ultérieure alors que l'on a aboli les voies pour l'apprentissage de la langue maternelle.

ACTIONS

A.4 Garantir un temps minimal pour l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire.

Commentaires

Actuellement, un grand nombre de commissions scolaires ne respectent pas le temps indicatif du régime pédagogique. Dans certains milieux, il est même réduit de moitié, et le temps ainsi récupéré est consacré tantôt à l'enseignement du français et des mathématiques, tantôt à l'enseignement de l'éducation physique et des arts (arts plastiques, musique), matières enseignées par des spécialistes.

L'étude, réalisée par le Ministère sur l'application et l'applicabilité des régimes pédagogiques, fait état des écarts considérables dans le temps consacré à plusieurs matières par rapport au temps suggéré pour l'atteinte des objectifs. Nous ne voyons à aucun endroit de ce document l'annonce d'une augmentation du temps d'enseignement.

Plusieurs questions se posent alors d'elles-mêmes, entre autres:

- Quelles matières sacrifiera-t-on pour garantir le temps minimal à être consacré à l'enseignement de l'anglais, langue seconde?
- Comment pourra-t-on obliger les milieux scolaires à consacrer 216 heures au primaire et comment vérifiera-t-on le respect de cette prescription alors que l'on parle de décentralisation des pouvoirs et d'augmentation de l'autonomie des commissions scolaires?
- Quels sont les effets d'une telle orientation sur l'organisation scolaire et les conventions collectives?

A.5 Promouvoir la formule de l'enseignement intensif au primaire.

Commentaires

Cette action est accueillie favorablement par la très grande majorité des parents sauf dans le milieu montréalais où les avis sont partagés quant à l'application de cette mesure dans les milieux à forte majorité allophone où elle pourrait favoriser l'apprentissage de l'anglais au détriment de l'apprentissage du français. N'est-ce pas là un moyen de contourner l'application de la loi 101? Dans les conditions et les points de repère qui seront déterminés par le Ministère, la Fédération des comités de parents de la province de Québec suggère d'inclure comme obligatoires la consultation et même l'approbation des parents.

A.6 Tirer parti de la possibilité d'organiser des classes d'immersion en langue anglaise et des échanges interlinguistiques.

Commentaires

Pour cette action, les parents sont plus ou moins d'accord et signalent les mêmes réserves dans le milieu montréalais quant au contournement de la loi 101.

Pour ce qui est des échanges interlinguistiques, les parents font observer que l'état actuel des budgets réservés à l'éducation, les coupures annoncées et les autres priorités éducatives laissent peu de marge de manoeuvre aux milieux scolaires pour envisager une telle activité.

Il ne faudrait que l'accessibilité à ces activités soit liée à la capacité de payer des enfants ce qui provoquerait une brèche importante dans le principe d'équité que défendent les parents.

A.7 Accroître la compétence des professeurs d'anglais, langue seconde.

Commentaires

Non seulement les parents sont-ils très favorables à cette action, mais ils croient que, s'il y avait lieu de prioriser certains moyens, l'accroissement de la compétence du personnel enseignant devrait être au 1er rang. Des questions se posent quant à l'application des conventions collectives et le perfectionnement des maîtres en exercice et évidemment la formation initiale des maîtres telle que préconisée. Nous avons compris que les orientations pour l'élaboration d'un programme de formation ne sont pas encore arrêtées. L'amélioration de l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, n'est donc pas pour demain.

A.8 Reconnaître, au moment de la sanction des études, deux niveaux de performance dans la langue seconde.

Commentaires

Au risque de se répéter, les parents souhaiteraient que l'on puisse également offrir cette possibilité pour l'enseignement de la langue maternelle. Pourquoi deux poids, deux mesures?

RECOMMANDATION

5. Que les actions proposées en vue de renforcer l'apprentissage de la langue seconde soient revues à la lumière des commentaires apportés.

3e PROPOSITION: ACCENTUER, TOUT AU LONG DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE, LA VISÉE D'UNE FORMATION GÉNÉRALE DE BON NIVEAU.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les parents sont entièrement d'accord avec cette proposition qui couvre les savoirs de base (savoir lire, écrire, compter) de même que des connaissances dans les principaux domaines de la culture auxquels s'ajoutent des savoir-faire (compétences, habiletés) et du savoir-être (ce qui touche aux dimensions personnelle, sociale et éthique de la vie, options spirituelles et religieuses).

Par ailleurs, le profil de sortie que vous annoncez et qui est décrit dans le dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation laisse perplexe, à moins bien sûr, qu'il soit utilisé dans le sens de PROFILS de sortie pour chacune des clientèles de l'école. Que fait-on d'un élève dont on sait qu'il ne peut atteindre cette voie royale? Un profil de sortie doit-il comprendre des objectifs minima ou des objectifs maxima? Dans les deux cas, il y a danger.

Mais nous comprenons, fort heureusement, à la lecture du document que tous les partenaires de l'éducation, dont nous sommes, seront conviés à un chantier majeur sur la définition concrète de la mission de l'école, du profil (ou des profils) de sortie et enfin de la formation générale auxquelles se greffera toute l'organisation scolaire.

A.9 Mettre au point un «profil de sortie» réaliste et fonctionnel, indiquant les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être caractéristiques d'un élève à la fin du primaire et du secondaire.

Commentaires

Pour les raisons mentionnées précédemment et tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle action, les parents croient qu'elle ne peut être menée sans leur participation.

RECOMMANDATION

6. Que soit mis rapidement sur pied un groupe de travail (MEQ, FCSQ, FCPPQ) qui aurait comme mandat de définir la mission de l'école, le ou les profils de sortie en découlant et le contenu de la formation générale (savoirs de base, connaissances, savoir-faire, savoir-être).

4e PROPOSITION: RÉPARTIR LES CINQ ANNÉES DU SECONDAIRE SUR UN PREMIER CYCLE DE TROIS ANS ET UN SECOND CYCLE DE DEUX ANS.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La quasi-totalité des répondants est très favorable à cette proposition. Des questions surgissent, cependant, sur les modalités pédagogiques et administratives de l'organisation qui, nous l'espérons, trouveront réponse auprès des commissions scolaires qui sont responsables de l'application des régimes pédagogiques. Les parents souhaitent que les modalités de transition entre la situation actuelle et la situation projetée soient faites en concertation avec les parents dans le respect des besoins du milieu scolaire. Comment concilier les impératifs pédagogiques d'une telle mesure avec les contraintes administratives? Les milieux auront-ils une certaine latitude dans la gestion de cette mesure?

A.10 Modifier, dans le régime pédagogique du secondaire, la répartition des cycles d'études.

Commentaires

Tout en étant favorable à cette mesure, en principe, l'affirmation que le 2e cycle offrirait, à un certain nombre d'élèves la préparation nécessaire à l'exercice d'un métier mériterait d'être éclaircie.

RECOMMANDATION

7. Que, dans chaque milieu, les parents soient consultés sur les modalités de transition et d'application de la formule de répartition du secondaire en un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans.

5e PROPOSITION: MARQUER LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La très grande majorité des parents est très favorable à cette proposition. Les quelques réticences proviennent de comités de parents dont les enfants vivent actuellement des expériences intéressantes et selon eux, concluantes, dans des écoles de 1er cycle (1re et 2e secondaire) et de 2e cycle (3e, 4e et 5e secondaire) avec des formules d'encadrement satisfaisantes. Ces parents craignent que cette orientation ne perturbe l'organisation scolaire de leur milieu. Concrètement, les parents s'interrogent sur la formule qui sera privilégiée pour les élèves de la 3e secondaire qui, déjà, se démarquent du 1er cycle et réclament une plus grande autonomie, ce qui, selon les psychologues, est tout à fait conforme à l'évolution de la personnalité de l'adolescent.

ACTIONS

A.11 Procéder, au premier cycle du secondaire, à la formation de groupes d'élèves stables sous la responsabilité principale d'un «titulaire» ou d'un «tuteur».

Commentaires

La formation de groupes d'élèves stables sous la responsabilité d'un titulaire ou d'un tuteur reçoit l'approbation de tous les parents, ce qui confirme l'étude qu'avait menée à ce sujet la FCPPQ en 1992-1993. Il faut, cependant, préciser que les parents privilégient, à quelques exceptions près, la formule du titulariat vu le peu de résultats satisfaisants qu'a connus le tutorat.

Une attention particulière, nous l'avons déjà mentionné, devra être apportée aux formules d'encadrement des élèves de la 3e secondaire.

Les parents insistent également pour que les modalités d'application de l'une ou l'autre de ces formules soient sous la responsabilité des milieux. Par ailleurs, les parents croient qu'il sera difficile de mettre en place l'une ou l'autre de ces formules d'encadrement sans une ouverture de la convention collective.

RECOMMANDATIONS

8. Que soient instaurées dans tous les milieux scolaires, au 1er cycle du secondaire, l'une ou l'autre des formules d'encadrement (titulariat, tutorat) selon les besoins du milieu.
9. Que les conventions collectives soient revues dans l'optique de répondre au besoin d'encadrement par le biais du titulariat ou du tutorat.

6e PROPOSITION: ACCROÎTRE LA DIVERSIFICATION DES COURS EN 4e ET 5e SECONDAIRE.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les parents sont très partagés quant à cette proposition. Tout en reconnaissant la justesse de l'analyse de situation, ils interrogent la faisabilité de cette proposition particulierement dans les milieux à faible densité de population. Ils souhaitent néanmoins une certaine diversification et reconnaissent le principe d'exploration et d'expérimentation en vue d'enrichir et d'élargir la formation générale offerte aux jeunes.

Encore une fois, les parents déplorent le manque de temps pour faire l'étude en profondeur de cette proposition et de toutes les implications qu'elle pourrait entraîner dans le curriculum de leurs enfants et dans l'organisation scolaire.

ACTIONS

A.12 Proposer un regroupement des matières à option par grands «champs» du savoir.

Commentaires

La majorité des parents trouve intéressante cette exploration mais craint les effets pervers qu'elle pourrait engendrer particulièrement en ce qui concerne les exigences du collégial et la réduction du temps accordé actuellement aux mathématiques et aux sciences afin de faire de la place aux options.

A.13 Poursuivre le travail d'élagage des cours préalables du collégial.

Commentaires

La majorité des parents est favorable à cette action.

A.14 Varier les approches pédagogiques à l'intérieur de la formation générale offerte aux jeunes de 4e et de 5e secondaire.

Commentaires

Cette action, pour les parents, est vue comme nécessaire non seulement à l'intérieur du cadre de la formation générale du 2e cycle du secondaire mais également au primaire et au 1er cycle du secondaire. Évidemment, les approches pédagogiques devraient tenir compte des particularités de chacune de ces clientèles.

Et ils craignent également que l'on ne fasse de leurs enfants des «cobayes» et souhaitent fortement être consultés à ce sujet dans leur milieu.

RECOMMANDATION

10. Que soit poursuivie la réflexion sur la diversité des approches pédagogiques en impliquant tous les partenaires de l'éducation, notamment la FCSQ et la FCPPQ.

7e PROPOSITION: RÉVISER LES RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La majorité des parents est d'accord avec cette proposition et reconnaît la pertinence des nouvelles règles de sanction.

Quelques questions demeurent quant à la disparition du cumul des unités de la 1re à la 5e secondaire qui, selon certains, contribuerait à diminuer la motivation des élèves du 1er cycle. Faudra-t-il fixer des exigences pour chacun des niveaux?

Tout en étant d'accord avec le relèvement des exigences (réussite de 54 unités sur un total possible de 72) et les motifs évoqués pour ce faire, ils questionnent cette orientation en rapport avec la direction de départ de conduire à 80 p. 100 des jeunes à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. N'y a-t-il pas là incompatibilité ou tout au moins difficulté supplémentaire pour atteindre cet objectif ultime? Et, comme il y a corrélation entre la 7e et la 6e proposition, il apparaît aux parents que toutes les questions soulevées par l'accroissement de la diversification devraient être débattues plus longuement.

A.15 Inscrire les règles de sanction proposées dans le régime pédagogique du secondaire.

Commentaires

La majorité des parents est favorable.

A.16 Revoir les contenus des programmes de mathématiques de 4e et 5e secondaire.

Commentaires

La très grande majorité des parents est d'accord avec cette action. Ils suggèrent également, dans la foulée de ce grand chantier, de réviser le contenu des programmes de mathématiques de la 3e secondaire. Il leur apparaît fondamental que tous les jeunes fassent un bon apprentissage du langage mathématique en tenant compte, bien sûr, d'un profil de sortie ajusté aux diverses clientèles de l'école.

RECOMMANDATION

11. Que le ministère de l'Éducation inscrive les règles de sanction proposées dans le régime du secondaire en s'assurant que la révision des programmes soit terminée en temps et lieux.

8e PROPOSITION: PROMOUVOIR UNE GESTION PÉDAGOGIQUE QUI METTE EN VALEUR LES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS, AINSI QUE CELLES DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Pour cette 8e proposition, les opinions des parents sont très partagées et surtout nuancées. La majorité des parents est inquiète et soulève des questions majeures tout en reconnaissant certains avantages à cette proposition lesquels sont déjà soulignés dans la présentation de la situation.

Cependant, les parents ne sont pas sans se rappeler les effets néfastes des programmes-cadres dans certains milieux et les lacunes graves qui en sont résultées.

À ce moment-ci, les parents, dans les écoles, entendent parler de la tâche trop lourde des enseignantes et des enseignants, des charges administratives importantes qui empêchent les directrices, les directeurs d'écoles de faire de la supervision pédagogique.

Le climat social et politique actuel (application des lois 102 et 198, rumeurs persistantes de coupures en éducation, citoyens écrasés par des charges fiscales, etc.) laisse peu de place à l'espérance d'une augmentation de ressources dans les écoles.

Comment, alors, concilier ces nouvelles responsabilités et les moyens mis à la disposition des milieux scolaires?

Un autre point que soulèvent les parents a trait aux écarts de contenus et de qualité dont pourraient être victimes leurs enfants dans un contexte d'une trop large décentralisation. L'équilibre étant au milieu, il ne faudrait pas provoquer, nous l'avons déjà souligné, un simple retour du balancier.

En bref, les parents croient qu'il est de la responsabilité de l'État, par conséquent du ministère de l'Éducation, de contrôler la qualité de l'éducation au Québec et, qu'à ce titre, la gestion pédagogique ne doit pas être sous l'unique responsabilité des commissions scolaires. Il y a là un équilibre à rechercher.

ACTIONS

Au sujet des programmes et des examens

A.17 Donner des clés pour interpréter les programmes d'études actuels.

Commentaires

Tous les répondants sont entièrement d'accord avec cette action. La refonte des programmes d'enseignement du français, langue maternelle, avec cette nouvelle vision, et dont la parution est annoncée sous peu, constituera, pour les parents, un test qui permettra soit d'appuyer cette façon de faire, soit d'émettre des réserves et ce, à partir de faits concrets.

A.18 Revoir le processus d'élaboration et de révision des programmes.

Commentaires

Ici encore, les parents émettent de grandes réserves sur la trop grande liberté laissée au milieu dans les approches et les méthodes pédagogiques. Il ne faudrait pas qu'un enfant, obligé de changer de commissions scolaire ou même d'école pendant la durée de son cours primaire ou secondaire, soit confronté à des approches ou à des méthodes si différentes et même opposées qui le conduisent à des difficultés d'apprentissage. Cette situation peut être particulièrement aiguë au primaire. Il n'est qu'à se rappeler certaines approches de l'apprentissage de la langue maternelle et de la mathématique qui, nous osons le dire, ont sacrifié des cohortes d'enfants, sinon des générations.

Les parents craignent également une élaboration et une révision systématiques des programmes qui créeraient une grande instabilité dans les milieux scolaires, particulièrement chez le personnel enseignant et les parents. Ajuster les programmes, cela va de soi, disent-ils, mais réviser en profondeur s'apparente à l'élaboration de nouveaux programmes dont la pertinence est questionnée.

A.19 Redonner aux enseignantes et aux enseignants une meilleure part dans l'évaluation des examens.

Commentaires

La majorité des parents est favorable à cette orientation mais insiste fortement sur la nécessité d'une supervision pédagogique adéquate qui garantirait en quelque sorte, une formation de qualité. Les parents questionnent également la formation des maîtres dans tout ce processus d'évaluation. Selon les informations qu'ils détiennent, l'évaluation ne tiendrait pas une très grande place dans les programmes actuels de formation des maîtres. Et que dire des maîtres en exercice? Ont-ils reçu ou recevront-ils la formation pertinente?

Au sujet des projets d'école.

A.20 Appuyer les projets novateurs.

Commentaires

La majorité des parents est très favorable à cette action mais interroge le côté «mercantile» des projets tels que vécus dans certains milieux et qui invite à la surenchère.

Au-delà de l'aspect purement financier, les parents souhaitent participer à l'élaboration de tels projets et devraient être obligatoirement consultés surtout quand ces projets novateurs exigent des dérogations aux régimes pédagogiques.

Au sujet de l'exercice de la profession d'enseignant, d'enseignante.

A.21 Assurer la présence des enseignants et des enseignantes dans les lieux où sont prises les décisions importantes concernant leur profession.

Commentaires

Ici, les parents ne veulent pas se prononcer en lieux et place des enseignants, mais ils croient que cette action ne peut que favoriser la valorisation du personnel enseignant.

A.22 Favoriser la diversification des tâches du personnel enseignant.

Commentaires

Les parents sont entièrement d'accord avec cette action qui, selon eux, est la condition «sine qua non» de la réalisation de plusieurs propositions et actions contenues dans ce document et qui obligera, sans doute, la révision des conventions collectives.

RECOMMANDATIONS

12. Que le ministère de l'Éducation continue d'assumer certaines responsabilités dans tous les aspects de la gestion pédagogique des écoles (répartition des disciplines dans la grille-horaire, élaboration des programmes, vérification des méthodes, évaluation des élèves et du personnel, etc.) de façon à garantir aux usagers (enfants, parents) une éducation de qualité.
13. Que le ministère de l'Éducation accélère le processus de l'élaboration des programmes pour la formation initiale et la formation continue des maîtres.
14. Que le processus d'élaboration et de révision des programmes ne conduise pas à une nouvelle implantation systématique de tous les programmes.

DES RÉACTIONS AUX QUESTIONS

Les questions soulevées sont lourdes de conséquence et n'ont pu être traitées en profondeur, vu le peu de temps accordé à la consultation.

Les quelques réflexions et commentaires que nous vous livrons pourront être repris (et nous le souhaitons vivement) par les groupes de travail composés de partenaires qui seront sûrement formés à la suite de cette consultation.

1re QUESTION: L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS, LANGUE MATERNELLE («ENGLISH LANGUAGE ARTS»)

QUESTION 1.1: EST-IL OPPORTUN D'INTRODUIRE DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES D'ÉCRITURE EN VUE DE MIEUX CONNAÎTRE LA PERFORMANCE DES ÉLÈVES EN ANGLAIS, LANGUE MATERNELLE?

Commentaires

Tout en étant d'accord, en principe, avec l'orientation proposée, la majorité des répondants croit que la réflexion doit se poursuivre afin de mesurer tous les impacts d'une telle décision.

2e QUESTION: LA DÉTERMINATION DES CONTENUS PRIORITAIRES ET LE RÉÉQUILIBRAGE DE LA GRILLE-MATIÈRES.

QUESTION 2.1: EST-IL TOUJOURS OPPORTUN DE MAINTENIR OBLIGATOIRES CERTAINS COURS?

Commentaires

Les opinions sont très partagées à ce moment de la réflexion. La majorité des parents croit qu'il faut maintenir l'économie familiale et la formation personnelle et sociale au 1er cycle et l'éducation au choix de carrière au 2e cycle.

Plusieurs pistes sont suggérées, entre autres:

- l'intégration du programme de formation personnelle et sociale avec le programme d'économie familiale;
- l'intégration du programme de formation personnelle et sociale dans les programmes de religion et de morale;
- la responsabilité de l'atteinte des objectifs de formation personnelle et sociale confiée au titulaire.

Les raisons pour maintenir ces programmes méritent d'être étudiées en profondeur. On signale, entre autres, qu'une formation générale de base (ou formation fondamentale pour certains) qui comprend le savoir-faire et le savoir-être ne peut uniquement être acquise «sur le tas» au gré des valeurs de chacun. «Quand tout le monde est responsable, personne n'est responsable». Il faut des mises en situation claires favorisant l'acquisition des compétences, des habiletés pour atteindre ce que vous appelez «l'art de vivre».

QUESTION 2.2: À QUOI SERAIT-IL OPPORTUN D'ALLOUER LE TEMPS QUI POURRAIT ÊTRE AINSI LIBÉRÉ?

Commentaires

Vous comprendrez qu'à la lumière des observations qui ont été faites précédemment nous ne pouvons répondre à cette question tant et aussi longtemps qu'un débat de fond n'aura pas été tenu sur la mission de l'école et les profils de sortie.

Et, pourquoi ne pas interroger la pertinence des cours de religion ou de morale. Des critiques sévères sont formulées par les parents tant sur le contenu véhiculé à l'intérieur de ces cours que sur la responsabilité de l'école à ce sujet incluant la répartition des compléments de tâches aux enseignants.

Le drame spirituel que vivent les adolescents, d'après une étude réalisée par M. Jacques Grandmaison, de même que le pluralisme de la société par rapport aux valeurs religieuses et morales, justifient une telle demande.

QUESTION 2.3: FAUT-IL RÉEXAMINER L'APPROCHE STRICTEMENT DISCIPLINAIRE DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT EN ARTS?

Commentaires

De prime abord, la majorité des parents est favorable à l'examen de cette approche, mais ils sont conscients que le peu de temps accordé à cette consultation ne leur permet pas de bien cerner tous les impacts de cette question.

QUESTION 2.4: DOIT-ON REVOIR LA SÉQUENCE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DES SCIENCES DE LA NATURE AU SECONDAIRE?

Commentaires

Idem à 2.3

QUESTION 2.5: FAUT-IL, EN 4e SECONDAIRE, ACCROÎTRE LE TEMPS DISPONIBLE POUR LES COURS À OPTION?

Commentaires

La majorité des parents est favorable à cette orientation qui permet un accès plus large à une culture générale de base. Cependant, certains s'inquiètent des conséquences d'une telle décision sur l'accès aux études collégiales. Les réflexions doivent se poursuivre avec l'ensemble des partenaires.

3e QUESTION: L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES.

COMMENTAIRES

Les opinions des parents sont très partagées par rapport à cette question passant de complet désaccord à plutôt favorable.

Dans la situation présentée, vous le dites bien «au cours des dernières années, la formation professionnelle a fait l'objet d'une entreprise majeure de rénovation et de modernisation ... soutenue par un partenariat entre le monde de l'éducation et le monde du travail...».

Pourtant, nous déplorons tous le malaise qui persiste en formation professionnelle. Cependant, avant d'entreprendre quelque changement que ce soit, il faudrait bien distinguer la formation professionnelle et les attentes du milieu du travail de l'initiation au marché du travail, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'alternance école-travail.

On se souviendra des critiques sévères du monde du travail sur la qualité de la formation professionnelle dispensée dans les écoles du Québec. On se souviendra également du ghetto du professionnel court.

Les hypothèses proposées en 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 ressemblent étrangement à la situation qui existait avant la réforme de la formation professionnelle (ou avons-nous mal compris?) et qui donnait de si piètres résultats.

Vous faites part d'un geste significatif que vient de poser votre ministère pour revaloriser la formation professionnelle soit la mise sur pied d'un secteur intégré de la formation professionnelle du secondaire et de la formation technique au collégial.

N'y aurait-il pas lieu que ce secteur en concertation avec les partenaires concernés élargisse la réflexion en explorant d'abord les orientations proposées et leurs impacts tant sur le plan professionnel qu'humain et possiblement d'autres avenues en vue de trouver des solutions à cet épineux problème tout en conciliant les objectifs d'une formation générale de bon niveau (qui est à définir), les exigences d'admission pour la formation collégiale et la préparation au marché du travail? Ce n'est pas là une mince tâche.

4e QUESTION: L'ÉVALUATION ET L'IMPUTABILITÉ DE L'ÉCOLE

QUESTION 4.1: DOIT-ON FAIRE EN SORTE QUE L'ÉVALUATION ET LA REDDITION DE COMPTES S'EFFECTUENT SUR TOUS LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE LA VIE SCOLAIRE?

Commentaires

À la question posée, la totalité des parents répond favorablement.

Ils comprennent que l'évaluation et l'imputabilité commencent d'abord par une évaluation de toutes les catégories de personnel qui oeuvrent à l'école et à la commission scolaire.

Les objectifs clairs de ce document vers une plus grande décentralisation conduisant à accroître la responsabilité des milieux locaux et des équipes-écoles recueillent l'assentiment du plus grand nombre.

Cependant, et comme vous le dites bien «il est trop tôt dans cette démarche pour formuler des propositions concrètes», vous comprendrez alors qu'il est également trop tôt pour les parents pour vous faire des suggestions. Ils ont besoin, d'abord, de bien comprendre tous les enjeux de ces orientations. Ils veulent également que leur place comme partenaires soit reconnue par chacun et, conséquemment, ils veulent être de tous les débats. Sans jeu de mots, ils ne veulent pas être «les parents pauvres du système». Ne sont-ils pas, avec leurs enfants, les clients de ce système?» Et si, dans l'entreprise privée, les besoins, les attentes du client sont la clé de voûte du succès, à plus forte raison en éducation, le tandem enfant-parent, doit-il être au centre et à la périphérie de tous les débats?

RECOMMANDATION

15. Que le ministère de l'Éducation, avec ses partenaires, poursuive les réflexions amorcées sur l'ensemble des questions en tenant compte des attentes exprimées et des rôles et responsabilités de chacun.

RECOMMANDATIONS

1. Que le renforcement du français écrit ne mette pas en péril l'apprentissage du français oral (parler, écouter).

2. Que l'amélioration de la langue maternelle tant parlée qu'écrite soit une responsabilité partagée par l'ensemble des intervenants dans l'école et que des gestes concrets soient posés à cet effet.

3. Que des moyens financiers soient consentis au milieu scolaire pour l'achat de volumes de base et de livres de bibliothèque essentiels à la réalisation de l'objectif d'améliorer les compétences linguistiques des élèves.

4. Que, dans l'optique d'une décentralisation qui laisserait à chaque milieu le choix des approches et des méthodes pédagogiques, l'on tienne compte de l'avis critique des parents et que l'on prévoie une supervision exercée par le Ministère.

5. Que les actions proposées en vue de renforcer l'apprentissage de la langue seconde soient revues à la lumière des commentaires apportés.

6. Que soit mis rapidement sur pied un groupe de travail (MEQ, FCSQ, FCPPQ) qui aurait comme mandat de définir la mission de l'école, le ou les profils de sortie en découlant et le contenu de la formation générale (savoirs de base, connaissances, savoir-faire, savoir-être).

7. Que, dans chaque milieu, les parents soient consultés sur les modalités de transition et d'application de la formule de répartition du secondaire en un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans.

8. Que soient instaurées, dans tous les milieux scolaires, au 1er cycle du secondaire, l'une ou l'autre des formules d'encadrement (titulariat, tutorat) selon les besoins du milieu.

9. Que les conventions collectives soient revues dans l'optique de répondre au besoin d'encadrement par le biais du titulariat ou du tutorat.

10. Que soit poursuivie la réflexion sur la diversité des approches pédagogiques en impliquant tous les partenaires de l'éducation, notamment la FCSQ et la FCPPQ.

11. Que le ministère de l'Éducation inscrive les règles de sanction proposées dans le régime du secondaire en s'assurant que la révision des programmes soit terminée en temps et lieux.

12. Que le ministère de l'Éducation continue d'assumer certaines responsabilités dans tous les aspects de la gestion pédagogique des écoles et de la commission scolaire (répartition des disciplines dans la grille-horaire, élaboration des programmes, vérification des méthodes, évaluation des élèves et du personnel, etc.) de façon à garantir aux usagers (enfants, parents) une éducation de qualité.

13. Que le ministère de l'Éducation accélère le processus d'élaboration des programmes pour la formation initiale et la formation continue des maîtres.

14. Que le processus d'élaboration et de révision des programmes ne conduire pas à une nouvelle implantation systématique de tous les programmes.

15. Que le ministère de l'Éducation, avec l'ensemble de ses partenaires, poursuive les réflexions sur l'ensemble des questions en tenant compte des attentes exprimées et des rôles et responsabilités de chacun.

CONCLUSION

La participation structurée des parents dans le système scolaire existe depuis 1974.

Timides au début, acceptés avec beaucoup de réserve par certains, les parents ont su par leur détermination, leur acharnement même, faire reconnaître qu'ils avaient des droits fondamentaux dans l'éducation de leurs enfants sans pour autant se substituer aux professionnels de l'éducation.

Les États généraux de l'éducation, la Loi sur l'instruction publique de 1988, et, plus récemment le plan d'action sur la réussite éducative les ont propulsés sur la scène éducative. Pour ***FAIRE AVANCER L'ÉCOLE*** , est-il besoin de le répéter, il importe que leur participation soit reconnue et acceptée par l'ensemble des partenaires et dans tous les grand débats qui auront cours. À quelques reprises, dans ce document, on nomme expressément les parents, mais nous comprenons qu'au-delà de ces désignations spécifiques, les parents se retrouvent dans toutes les formules de partenariat auxquelles il est souvent référence.

Au cours des dernières années, la FCPPQ, soit en réponse aux préoccupations de ses membres, soit à la demande du ministère de l'Éducation, a livré ses positions sur des objets dont il est question dans ce document ou qui peuvent avoir des répercussions sur la qualité de la vie scolaire. Mentionnons, à titre d'exemple: l'encadrement au secondaire, l'application et l'applicabilité des régimes scolaires, la formation des maîtres, la gratuité scolaire, le transport scolaire, etc. Cette dernière consultation auprès des parents ne fait que confirmer des positions déjà connues de l'ensemble des partenaires.

Ainsi que nous l'avons souligné dès le début de cet exposé, le manque de temps ne nous a pas permis de pousser plus loin nos réflexions mais, nous osons croire que les propos que nous avons livrés permettront de ***FAIRE AVANCER L'ÉCOLE*** et que les recommandations que nous avons faites seront prises en considération.